

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt et un octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. LECLAIR, Maire.

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES: - Mme BARON Stéphanie (pouvoir à M. DUCHESNE Albert)
- M. DOUNIAMA Michel (pouvoir à Mme REDONNET Denise)
- M. GOMES David (pouvoir à M. DIDIER Christian)
- M. REBUFFEL Jérôme (pouvoir à M. YPEY Christophe)
- Mme VILLIEZ Florence (pouvoir à Mme MOLINA Monique)
- Mme DENIS Kelly (pouvoir à M. LECLAIR Christian)

ABSENTS : - M. CITRON Thierry
- M. DALET Jean
- Mme KANDIAH Ageetha

Secrétaire de séance : M. FLEUREAU Raymond

Après lecture du compte rendu du 9 septembre 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation modification simplifiée du P.L.U.
- Parc des Bords de l'Essonne
- Acquisition Foncière
- Virements de crédits Budget Commune
- Virements de crédits Budget Eau Potable
- Régularisation de Dépenses
- Reconduction convention SESAME
- SIARCE, délibération modification périmètre
- Point sur l'Intercommunalité
- Questions diverses

1/ Approbation modification simplifiée du P.L.U.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal avait délibéré le 24 juin dernier pour faire une révision simplifiée sur la zone 1AUa située « Chemin d'Etampes ». Il indique que ce

dossier a été envoyé aux personnes publiques associées et mis à disposition du public du 15 septembre 2014 au 18 octobre 2014.

Aucune observation n'a été déposée excepté celle du SIARCE qui donnait un avis favorable. M. le Maire demande donc à son conseil de délibérer afin d'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil délibère à l'unanimité.

2/ Parc des Bords de l'Essonne.

M. le Maire explique qu'à la suite de la Commission d'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement du parc des bords de l'Essonne qui s'est tenue le 12 septembre 2014, c'est la société VOISIN Parcs et Jardins de Limours qui a été retenue avec un montant total comprenant tranche ferme et tranches conditionnelles de 518 532,00 € TTC .

Suivant le planning, le début des travaux est prévu le 3 novembre pour une réception fin mars 2015. L'ouverture du Parc au public se fera début juin.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour confirmer le choix de cette entreprise.

M. LECLAIR indique qu'une délibération avait été prise le 5 décembre 2013 concernant le choix de l'architecte du parc des bords de l'Essonne, or une erreur s'est glissée dans le montant des honoraires qui ne sont pas de 25 650,00 € HT mais de 32 400 € HT. Le Conseil délibère à l'unanimité pour accepter cette rectification.

3/ Acquisition foncière.

M. le Maire explique que des riverains de la rue de Mespuits ont attaqué la Mairie devant le Tribunal Administratif pour le Permis d'aménager de onze lots qui avait été délivré sur les terrains des consorts VEISSIERE.

Face à cette situation, la municipalité a décidé de faire valoir son droit de préemption sur ce terrain de 5 800 m² pour un prix de 225 000 € + frais de notaire.

M. le Maire précise qu'il n'est pas question de garder ce terrain et souhaite faire une étude avec l'aide du Parc du Gâtinais pour soit revendre en l'état ces parcelles ou jouer le rôle de promoteur pour y construire au plus 6 pavillons. La volonté est de faire une opération blanche pour la Commune. Cette acquisition se fera sur 2015 et sera inscrite donc au budget 2015.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour faire l'acquisition de ce terrain.

4/ Virements de crédits budget Commune.

M. le Maire informe son Conseil que compte tenu du manque de certaines informations lors de la préparation du Budget Primitif 2014, il est nécessaire de procéder à certains réajustements :

- du compte 6247 vers le compte 6554 pour 29 100,00 €

M. le Maire précise que cette écriture concerne une augmentation très importante de notre participation au SIVE. Jusqu'à présent il avait décidé de ne pas payer mais une réunion des Maires de ce syndicat a eu lieu afin de trouver une solution pour une participation plus abordable.

-décision modificative : avec en recette de fonctionnement compte 74121 Dotation de solidarité rurale : + 8 000,00 € et compte 7788 Produits exceptionnels : + 10 600,00 €
Et contrepartie en dépenses 73925 : + 18 600,00 €.

Enfin pour faire face à l'acquisition dans l'urgence de nouveaux ordinateurs et d'un nouveau réseau afin que ce matériel puisse être compatible avec nos nouveaux logiciels : virement de crédit de 36 000 € du compte 2112 vers le compte 2183 pour 31 000 € et vers le compte 205 pour 5 000 €.

Toutes ces délibérations sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5/ Virements de Crédits budget eau potable.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre la décision modificative suivante sur le budget eau potable :

- recette d'investissement compte 2315 Chapitre 041 pour 900 €
- dépenses d'investissement compte 2762 Chapitre 041 pour 900 €

6/ Régularisation de Dépenses.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la régularisation des dépenses suivantes qui ont dû être faites dans l'urgence :

-réfection de l'étanchéité de la terrasse basse du centre culturel pour un montant TTC de 22 459,39 € par la Société ETB de Cerny.

-renouvellement complet du parc informatique de la mairie pour 30 206,40 € TTC par la Société ICS de Saint Leu la Forêt.

7/ Reconduction de la Convention SESAME.

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement ou à l'aide ponctuel de personnel communal et de favoriser l'emploi par l'insertion professionnelle, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour reconduire une convention avec l'association SESAME.

8/ SIARCE, délibération modification périmètre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion des Communes de Tigery et de Milly la Forêt au Syndicat d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE).

9/ Point sur l'Intercommunalité.

M. LECLAIR indique qu'il y a eu une refonte totale au niveau du système de balayage de la voirie. Un nouveau prestataire a été choisi : la Sté TPS. Des améliorations ont été constatées et un ramassage des feuilles mortes est prévu.

Au niveau de la Piscine un vice de procédure a été constaté dans le marché pour le choix de l'architecte. Un nouvel appel d'offre a eu lieu et c'est le cabinet OLTRAN qui a été désigné. Les subventions concernant ce projet ont été confirmées. Il faudra cependant être vigilant par rapport aux coûts de fonctionnement de cette future piscine.

M. le Maire évoque le rapprochement de notre communauté de Communes vers une autre. Il se peut en effet que le Préfet oblige la CC2V à se regrouper avec une autre communauté de Communes.

Une étude devra être nécessaire avant de prendre une décision.

Enfin M. le Maire demande à son Conseil de prendre une délibération pour s'opposer à tout projet éolien sur le territoire de la Commune et plus largement sur l'ensemble du territoire de la CC2V. Cette délibération est adoptée avec 19 voix Pour et 1 abstention.

10/ Questions diverses.

Mme MOULINOUX informe le Conseil qu'une dérogation a été acceptée pour le Centre de Loisirs de MAISSE par la CC2V afin d'accepter les enfants de – 3 ans qui étaient scolarisés.

Elle souligne aussi qu'un mini séjour en Bourgogne a été organisé par la CC2V dans le cadre du centre de loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.